

La commission transmet à l'administration de la colonie la liste des objets sur lesquels elle croit devoir appeler plus particulièrement l'attention des exposants, et elle laisse à leur initiative le soin de rechercher tous les produits qui n'y sont pas indiqués et qui paraîtraient présenter un intérêt quelconque.

Le président,
Signé : DESMAZES.

Le secrétaire,
Signé : DE NOZEILLE.

Circulaire de la Commission Coloniale pour l'Exposition Universelle de 1878.

La commission chargée d'organiser la participation des colonies à l'Exposition Universelle de 1878 va être obligée de faire des dépenses considérables. Elle n'hésite pas à s'adresser aux administrations et aux représentations locales pour demander leur assistance en cette occasion, et les prier de mettre à sa disposition les sommes qu'elles pourront consacrer à assurer la réussite d'une œuvre si intéressante pour nos Etablissements d'outre-mer.

Il serait à désirer que ces allocations puissent être votées de façon à recevoir, au besoin, leur emploi dès les premiers mois de 1878.

La commission espère que son appel ne sera pas stérile, et que nos colonies, chacune dans la limite de ses ressources, ne lui refuseront pas l'aide qu'elle sollicite avec les plus vives instances.

Pour le président empêché :

Les vice-présidents,

Signé : CHOPART.—Signé : DE LASERVE.

Le secrétaire,
Signé : DE NOZEILLE.

N° 54. — *DÉPÊCHE ministérielle au sujet des femmes d'origine océanienne condamnées aux travaux forcés.*

(Direction des Colonies, 3^e bureau.)

Paris, le 15 décembre 1876.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par lettre du 1^{er} septembre dernier, n° 465, vous avez consulté le Département sur la question de savoir si les femmes condamnées aux travaux forcés d'origine océanienne devaient être dirigées sur la Nouvelle-Calédonie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, pour le moment du